



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 10 mai 2023, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2023-68

Nature de la demande : Réputer conforme la distance de 6,8 mètres entre le coin du mur de l'agrandissement projeté d'un chalet existant et la ligne arrière du lot alors que la marge de recul arrière minimale est de 7,5 mètres d'une ligne arrière de lot tel que prescrit au règlement de zonage no 260.

- Dérogation de 0,7 mètre

Identification du site : Lot 6 196 553 situé au 26, chemin du Lac-Nairne

Demande no 2023-69

Nature de la demande : Réputer conforme la hauteur de 8 mètres d'un garage détaché projeté à un chalet existant alors la hauteur maximale d'un garage détaché à un bâtiment principal est de 6 mètres tel que prescrit au tableau 9 du chapitre 5, visant les constructions complémentaires, du Règlement de zonage no 260.

- Dérogation de 2 mètres de hauteur

Identification du site : Lot 6 196 554 et 6 197 119 situé au 1 Chemin Gagouette

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce dix-huitième jour du mois d'avril deux mil vingt-trois.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière